

FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE EN 2025-2026

Tous les élèves de l'établissement ont un badge qui leur sert à entrer dans le lycée et à manger à la cantine. Ce badge reste valable aussi longtemps que dure la scolarité. Il est distribué aux nouveaux élèves en classe lors de leur arrivée. Toute perte ou détérioration de badge entraîne son rachat par l'élève au tarif de 5 €.

Toutes les familles doivent obligatoirement fournir le RIB (relevé d'identité bancaire) du parent responsable financier.

Pour les élèves boursiers, le RIB est celui de la personne qui fait la demande de bourse, et donc qui reçoit la bourse.

Le RIB doit être transmis sous forme papier ou par fichier pdf (les RIB sous la forme de photo ne seront pas acceptés).

Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, tous les demi-pensionnaires et internes doivent réserver leur repas (repas du midi uniquement). Ils sont réservables 25 jours à l'avance, et jusqu'au jour même avant 9 h 30 sur ALISE Espace famille : <https://webparent.paie mentdp.com/aliAuthentication.php?site=aes01766>

L'annulation d'une réservation de repas est possible jusqu'à 9h30 pour le jour même.

Les identifiants et mots de passe seront distribués aux nouveaux élèves à la rentrée. Pour les autres, il est possible de les récupérer en s'adressant à Mme Muriel Banse au Bureau des badges.

Les familles doivent choisir leur formule de cantine, et ne peuvent pas en changer avant le trimestre suivant.

A ce jour, les tarifs de l'année 2025-2026 ne nous ont pas encore été communiqués par la Région.

1 - Pour les élèves à la prestation (formule appelée également " au ticket ")

A l'inscription, les élèves devront régler en juin 2025 la somme de 41,00 euros, en espèces ou par chèque, pour approvisionner leur « compte au ticket ». A chaque réservation, le prix d'un repas est déduit du compte (4,22 € en 2024-2025).

Les réapprovisionnements du compte de cantine, d'un montant minimum de 20 €, se font :

- soit par **carte bancaire** sur ALISE - Espace famille (même site que pour réserver),
- soit par **virement bancaire** sur le compte du lycée (délai d'environ 3 jours) en mentionnant les nom et prénom de l'élève et en ajoutant « DP tickets »,
- soit par **chèque** à l'ordre de l'agent comptable du lycée Maupassant, avec le nom et prénom ainsi que le n° de badge de l'élève au dos du chèque,
- soit en **espèces**, à déposer en mains propres au Bureau des badges afin d'obtenir un reçu.

En fin de scolarité, la somme restant sur le compte sera versée sur votre compte bancaire.

2 - Pour les élèves au forfait trimestriel DP ou au forfait Internat

Les parents qui choisissent ce forfait ne doivent pas mettre d'argent sur ALISE – Espace famille. Ce compte leur sert uniquement à réserver les repas du midi.

Une facture trimestrielle est envoyée à la famille **par mail** (avec comme adresse de l'expéditeur : opale-asap@noreply.phm, et en objet : Avis des sommes à payer), et non plus sous forme papier. Une remise sera accordée en cas d'absence de plus de 15 jours pour raison de santé, à condition d'en faire la demande expresse **à l'intendance** avant la fin du trimestre et de fournir un certificat médical.

La facture sera réglée : soit par **télépaiement** en cliquant sur le lien <https://teleservices.education.gouv.frp>, soit par **virement bancaire**, soit par **prélèvement automatique** à condition d'avoir rempli et signé un mandat de prélèvement, soit par **chèque**, soit en **espèces** au service Intendance – Bureau des badges.

A partir du 1^{er} avril 2026, tous les élèves demi-pensionnaires au forfait passeront automatiquement à la prestation. Vous penserez donc à approvisionner le compte de cantine avant cette date.